

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS CANADIENS EN AFRIQUE DU SUD

La réhabilitation de certains partis politiques en Afrique du Sud et la libération de Nelson Mandela au début de 1990 ont marqué le début d'un assainissement du climat politique et économique. Cela s'est traduit par un regain d'intérêt pour de nouveaux investissements directs canadiens, idée à laquelle les milieux d'affaires canadiens étaient loin d'être réfractaires. Il me serait impossible de retracer les transactions qui ont eu lieu entre ce moment et la levée des dernières sanctions par le Commonwealth en 1993, mais les chiffres sont éloquentes (voir la figure 1). Même si le Code était encore en vigueur, toute contribution canadienne au nombre d'emplois créés dans un secteur donné ne pourrait être que secondaire. Il est actuellement impossible d'obtenir des statistiques sur l'emploi dans ces nouvelles entreprises : elles sont soit trop récentes pour être significatives, soit inexistantes parce que les sociétés en question n'étaient pas assujetties au Code. Les données connues de l'administrateur ont été réunies dans le tableau VI ci-après.

Tableau VI

<u>Affiliée, société de portefeuille sud-africaine</u>	<u>Secteur</u>	<u>Pourcentage de la participation canadienne</u>
1. Jamestown Platinum of South Africa	Ressources naturelles	51 %
2. Leicester Diamond Mines Ltd.	Minéraux	60 %
3. Cost Miser Coupons (SA)	Commercialisation	80 %
4. South African/Express	Transport aérien	[Une majorité] ⁸

La structure des investissements canadiens (y compris ceux des nouveaux arrivants) varie légèrement par rapport aux intérêts détenus par les autres pays industrialisés. La plupart des sociétés augmentent leur participation dans des entreprises dans lesquelles elles possèdent déjà des intérêts. La réduction à presque zéro des intérêts étrangers en Afrique du Sud pendant la période des sanctions a peut-être incité les Canadiens à s'aventurer dans de nouveaux secteurs comme ceux de l'alimentation et des transports. La plupart des sociétés évitent la fabrication, peu importe leur pays d'origine. De plus, l'économie sud-africaine a connu récemment très peu de gros investissements industriels «qui soient nouveaux». Les six dernières sociétés canadiennes à avoir investi, soit les quatre ci-dessus, ainsi que Cott et Dundee Bancorp, oeuvrent dans divers secteurs traditionnellement associés aux ressources naturelles, ainsi que dans les secteurs des services et de l'alimentation. Cette tendance peut s'expliquer en partie par une restructuration évitant le secteur manufacturier et par un phénomène connexe : les niveaux relativement élevés des salaires en Afrique du Sud. Il est intéressant et non moins à propos de mentionner le cas d'une société sud-africaine autrefois détenue par des intérêts canadiens. Cette société, qui obtient actuellement en Europe de l'Est et en Asie du Sud-Est des contrats exempts des anciennes restrictions, fait valoir qu'elle ne pourrait rester concurrentielle si elle devait utiliser la main-d'oeuvre sud-africaine.

⁸ L'administrateur ne dispose d'aucune autre donnée.

II. OBSERVATION DU CODE

1. Conditions générales de travail

Toutes les affiliées sud-africaines de sociétés canadiennes offrent à leurs employés, sans exception, des conditions de travail sûres et en général acceptables.

2. Négociations collectives

Le syndicalisme et les négociations collectives, réalités faisant dorénavant partie du paysage sud-africain, ont continué de connaître une activité intense pendant la période visée par le rapport.

Le Conseil des syndicats sud-africains (*Council of South African Trade Unions, COSATU*), a poursuivi son rôle prépondérant sur la scène syndicale et a participé pendant la période du rapport au Forum national sur l'économie organisé pour s'attaquer aux difficultés économiques ponctuelles et futures de l'Afrique du Sud. Le COSATU était aux avants-postes du mouvement contre l'apartheid et, à cet égard, a reçu au fil des ans un appui et une aide considérables de la part de la communauté internationale. Un observateur bien informé a laissé entendre que cet organisme avait peu de chose à apprendre sur la façon d'améliorer le sort des travailleurs et qu'il pourrait probablement en remonter à ses anciens mentors!

Pour leur part, les affiliées canadiennes sont libres de se syndiquer (une ou deux d'entre elles sont effectivement en voie de syndicalisation); elles respectent donc les exigences du Code. En pratique, toutes les petites sociétés signalent avoir adopté la politique de la porte ouverte; en cas de conflit, on peut communiquer directement avec la direction ou avec un porte-parole de celle-ci.

Plutôt qu'un syndicat possédant pleins pouvoirs de négociation, il existe à l'ambassade du Canada une association d'employés qui se réunit régulièrement et au besoin consulte la direction. La *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* exclut des négociations collectives les employés recrutés sur place dans les ambassades; de l'avis de tous, cependant, l'Association s'est révélée capable à tous points de vue de fournir un mécanisme comparable. Ses représentants élus se voient accorder suffisamment de temps pour rencontrer les employés en privé ou en groupe sur les lieux de travail. Les conditions de travail des employés recrutés à titre personnel par des Canadiens servant à l'ambassade sont, pour leur part, assujetties à un document publié par le Syndicat des travailleurs domestiques sud-africains. Ce